

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EMBRUNAIS

9 Rue de l'Archevêché

05200 EMBRUN

☎ : 04-92-43-22-78

Fax : 04-92-43-55-50

e-mail : com.com.embrunais@wanadoo.fr

Expéditeur : COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EMBRUNAIS <input type="checkbox"/> Pour information <input type="checkbox"/> Pour notification <input type="checkbox"/> En retour <input type="checkbox"/> Pour avis <input type="checkbox"/> Pour visa	Destinataire : MIS EN CIRCULATION LE 21/03/2014
--	---

BORDEREAU D'ENVOI

Date : mardi 18 mars 2014

OBJET : Motion contre le projet E-ON

Destinataires :

Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes,
Monsieur le Président du Conseil Général des Hautes-Alpes
Monsieur le Président du Conseil Régional PACA,
Monsieur le Sénateur des Hautes-Alpes,
Madame le Député des Hautes-Alpes
Monsieur le Député des Hautes-Alpes,
Monsieur le Président de l'AMF des Hautes-Alpes,
Monsieur le conseiller Général du canton d'Embrun
Mesdames et Messieurs les maires de l'Embrunais
Madame la Présidente de la COFOR 05
Madame la Directrice Départementale de l'ONF,
Monsieur le chef d'Agence, ONF Embrun.
Centre Régional de la Propriété Forestière, antenne de GAP

Je vous prie de trouver ci-joint, un exemplaire de la motion prise par les délégués du Conseil Communautaire du 13 mars 2014 relative au projet E-ON.

Bonne réception,
Salutations distinguées.

Il est proposé une motion contre le projet E-ON, gros projet industriel qui menace les filières locales de Bois énergie.

CONSIDERANT que : le bois énergie est certainement un des meilleurs moyens de production de chaleur, économique, écologique. La forêt représente également une ressource majeure du territoire et à ce titre, une opportunité pour l'emploi et le développement local.

CONSIDERANT que : la filière bois énergie doit être soutenue et développée en circuits courts pour sécuriser l'approvisionnement des chaufferies en bois local et pour travailler avec les propriétaires à la gestion durable et multifonctionnelle des forêts, notamment par l'organisation d'associations syndicales de propriétaires privés.

CONSIDERANT que : le bois est considéré comme une énergie renouvelable dans la mesure où la ressource consommée et brûlée (émettrice de CO2) est compensée par la régénération de la forêt. C'est pourquoi tous les schémas locaux d'approvisionnement sont basés sur le principe fondamental d'une ressource disponible liée à l'accroissement naturel (en préservant le capital).

ENTENDU que : deux projets visant à utiliser de la biomasse pour produire de l'électricité ont été retenus et financés en PACA : la reconversion d'une centrale thermique par E.On à Gardanne, et Inova Var Biomasse à Brignoles. Les plans d'approvisionnement de ces projets prévoient pour 2015, outre l'utilisation de déchets de bois et déchets verts, un besoin de l'ordre de 500 000 tonnes/an de ressource forestière locale. Ces volumes seront complétés, au moins les premières années, de 335 000 tonnes de bois importé de l'étranger (Canada /Ukraine). Le rendement du process E-ON de production d'électricité à partir de biomasse n'est que d'environ 30%, sans valorisation de la chaleur produite, ce qui constitue une aberration écologique et un gaspillage notoire de la ressource.

ENTENDU que : ces projets risquent également de déséquilibrer un marché et des filières encore fragiles, voire d'anéantir les efforts consentis par la puissance publique et relayés par les territoires au cours des dernières années. Ils entrent en concurrence avec l'ensemble de la filière bois, dont l'usine de pâte à papier de Tarascon, ainsi que la filière biomasse locale. Les conséquences de cette pression nouvelle sur la ressource résineuse sont déjà visibles sur le terrain, avec le démarchage de petits propriétaires forestiers privés qui sont invités à faire exploiter leurs bois, sans aucune garantie de prise en compte des enjeux paysagers et écologiques, ni certification de gestion forestière durable.

Nous, élus de la Communauté des communes de l'Embrunais :

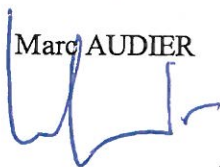
- Dénonçons dans leurs principes et dans leurs conséquences les projets de méga-centrales qui sous couvert d'utiliser une ressource renouvelable contribuent au gaspillage énergétique et condamnent la France à importer de la biomasse.
- Affirmons que la ressource forestière, bien qu'elle soit encore supérieure à la consommation actuelle, doit être valorisée avec les meilleurs rendements.
- Défendons la priorité à l'alimentation des chaufferies des collectivités rurales ou des petites unités urbaines visant à l'indépendance et à l'autonomie énergétique nationale.
- Souhaitons que la filière forêt bois devienne un vrai sujet de débat entre les pouvoirs publics régionaux et locaux, les acteurs industriels, professionnels de la forêt et la société civile, afin d'optimiser l'économie de la filière (emplois, valorisation des bois dans la construction et l'ameublement etc...) et défendre les enjeux environnementaux (utilisation des énergies renouvelables, gestion durable des forêts).
- Nous associons aux mouvements citoyens contre de tels projets gigantesques qui représentent une menace pour le paysage, la biodiversité et la santé des populations par la pollution qu'ils engendrent.

Signatures des délégués communautaires présents lors de la séance du 13 mars 2014

Chantal EYMEOUD



Marc AUDIER



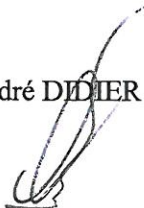
Marc VIOSSAT



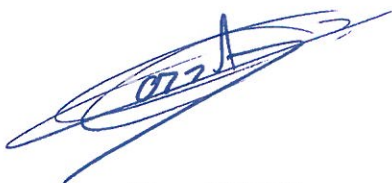
Laurent RIORDA



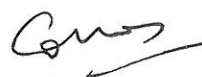
André DIDIER



Christophe COZZA




Danielle CORROTTI

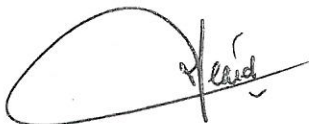


Michel BAUDRY


Marie-Jeanne FAURE



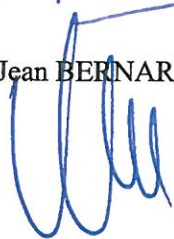
Jean-Marc CEARD



Valérie BISSIERE

Guy GARNIER
Marc ZANETTO


Jean BERNARD



Monique FARNAUD



Jean-Marie BARRAL



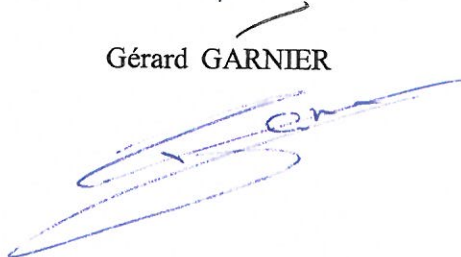
Julien BRENIERE



Henriette COLLET



Gérard GARNIER



Jean Pierre GANDOIS



Serge JOUBERT



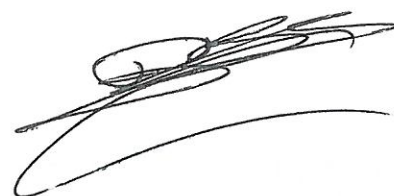
Patrick FLIPPE



Gérard MONOD



François KIVEN



Bernard BOYER

Chantal ROUX



Paul DIJOURD